



POUR UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE DE QUALITÉ

Adresse postale : chez Didier Le Reste, 5 rue Paul Dukas 75012

Paris

Courriel : convergence.rail@hotmail.fr

Tél. (Didier Le Reste, Président) : 06 08 03 91 82

Site : <https://convergence-nationale-rail.fr/>

Paris le 10 Avril 2023

Monsieur Clément BEAUNE

Ministre Délégué auprès

du Ministre de la Transition

Ecologique et des cohésions

des Territoires

Chargé des Transports

OBJET : avenant à la Convention TET 2022-2031

Monsieur Le Ministre,

De plus en plus de voix s'accordent aujourd'hui pour considérer qu'il faut véritablement passer des déclarations d'intentions aux actes concrets en matière de développement du Secteur ferroviaire que ce soit pour le transport de voyageurs et l'acheminement des marchandises par train. Du point de vue environnemental, de lutte contre le réchauffement climatique avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le choix de privilégier le mode de transport le moins polluant, le moins énergivore, un des plus sûrs, à savoir le train, devient vital !!

La fixation d'objectifs posés par plusieurs lois portant le doublement du FRET ferroviaire à l'horizon 2030, la neutralité carbone en 2050, l'augmentation du transport de voyageurs par train (+ 17% en 2030-+ 42% en 2050) ne peut souffrir de la politique des petits pas !! Ainsi vous devez, Monsieur Le Ministre, actionner certains leviers à votre disposition.

De ce point de vue, la Convention TET (Trains d'Equilibre du Territoire) signée le 17 Mars 2022 entre l'ETAT (AOT) et la SNCF pour la période 2022-2031, constitue une opportunité pour renforcer, développer le transport ferroviaire en territoire, conformément au regain d'intérêt pour le train manifesté par nos concitoyens-es qui se traduit par une augmentation conséquente de la vente des titres de transport. Dans ce cadre, les TET de nuit ont vu aussi leur affluence progresser en 2022.

La Convention TET Etat-SNCF pour la période 2022-2031 affiche la volonté de développer l'offre ferroviaire de jour et de nuit. L'objectif étant d'augmenter environ de 20% le nombre de voyageurs transportés par les trains intercitys.

En matière de leviers à votre disposition, évoqué précédemment, nous voulons parler de la possibilité qu'offre la convention d'intégrer par avenant entre les parties de nouvelles offres de jour et de nuit, au plus tard au service annuel de 2024 , si l'autorité organisatrice le décide. Vous êtes donc là, Monsieur le Ministre, en pleine responsabilité.

En appui de l'étude sur le développement des TET réalisée par l'Etat et remise au Parlement en Mai 2021 qui a confirmé l'intérêt socio- économique et environnemental de la création de plusieurs nouvelles lignes de jour et de nuit, nous vous demandons Monsieur Le Ministre d'examiner par avenant la faisabilité de renforcer et de créer de nouvelles offres ferroviaires. Certaines lignes méritent de voir leur offre ferroviaire renforcée et d'autres d'être réactivées aux fins d'y faire circuler des trains de voyageurs et de Fret, assurés par la SNCF comme par exemple la relation BORDEAUX-LYON !!

Afin d'anticiper le discours classique et trop rapidement opposé, sans étude préalable, aux projets de développement, du style « ça coûte trop cher !! », nous ne saurions trop vous recommander d'utiliser l'argent public dévolu à l'ouverture à la concurrence des activités ferroviaires , au maintien, à la modernisation du réseau ferroviaire et à l'augmentation de l'offre.

Au moment où nombre de pays en Europe reprennent en gestion publique des activités ferroviaires confiées préalablement au privé, il faut arrêter cette stratégie dogmatique qui coûte cher en argent public (instruction appels d'offres, exonérations et aides diverses...) et qui n'a pas vocation à répondre aux besoins des usagers mais bien plus à favoriser des intérêts privés ! La preuve en Région PACA où l'argent public coule à flots à coups de millions d'euros pour tenter de démontrer que le privé peut faire mieux que le Service public ferroviaire !

En souhaitant que vous saisissez le bien fondé de notre démarche, dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Ministre, l'expression de notre haute considération.

P/Le Bureau de la Convergence Nationale Rail

Le Président : Didier LE RESTE